

Réconcilions la performance et le bien-être au travail

## Bonne reprise avec la CFE-CGC

Découvrez les missions de la CFE-CGC, ses services et ses actions

### La CFE-CGC vous représente



#### Au niveau national :

- contribue au dialogue social
- analyse les propositions de loi
- amende et fait des propositions lors des réformes
- siège dans les organismes paritaires (Sécurité sociale, Apec, France Travail, MSA...)

#### Au niveau territorial :

- CESR, CPAM, ARS, Fongecif, Direccte, TASS...

#### Au niveau fédéral :

- négocie et gère les conventions collectives
- Au sein de votre entreprise, établissement ou section syndicale :
- représente les salariés notamment lors des négociations
  - rend compte des décisions
  - défend et informe les salariés sur leurs droits

### La CFE-CGC vous forme



#### À Paris et en régions, formations ayant pour thèmes :

- juridiques (mandats, contrat de travail...)
- économiques (comptes de l'entreprise, épargne salariale...)
- protection sociale (prévoyance, complémentaire...)
- développement durable et RSE
- Europe et les CEE...
- communication (rédiger des tracts, parler en public, argumenter, négocier,...)
- sensibilisation aux réseaux sociaux



### La CFE-CGC vous informe

#### Sites web pour connaître l'actualité :

- de la Confédération et retrouver des vidéos, des interviews, des reportages...
- des fédérations et connaître vos droits au niveau de votre branche professionnelle
- des unions territoriales pour participer à des événements et relayer l'information sur le territoire
- du réseau au handicap et l'information sur ce sujet

#### Réseaux sociaux

#### Publications grand public

#### Outils d'aide à la négociation et au développement syndical



### La CFE-CGC vous conseille

#### Sur tout le territoire, ils sont là pour vous accompagner :

- nos juristes au sein de certaines fédérations et unions territoriales
- nos conseillers du salarié
- nos conseillers Prud'hommes
- nos référents handicap
- nos référents égalité professionnelle...



### Qu'est-ce que le congé de proche aidant ?

Depuis 2017, le dispositif a remplacé le congé de soutien familial : il permet au salarié d'interrompre temporairement son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne qui présente un handicap ou une perte d'autonomie.

[On vous en dit plus en vidéo](#)



### LE SAVIEZ VOUS ?

L'enfant d'un(e) salarié(e) qui effectue son alternance à Naval Group n'a pas d'obligation de souscrire un contrat mutuelle Groupe. Il s'agit d'un cas dérogatoire.



## Le guide pratique du mois « Les accords cadres internationaux »

Les accords-cadres internationaux (ACI) sont depuis quelques années l'instrument privilégié par certaines multinationales pour mettre en avant leur volonté d'améliorer les droits de leurs salariés et mieux respecter les droits environnementaux, sociaux et humains. Le mémo pratique que nous vous proposons ce mois-ci vous donnera des repères importants sur les ACI, leur impact, leur variété et surtout les étapes principales pour arriver à leur signature. **Passez nous voir pour récupérer votre exemplaire.**



Notre ADN, vous représenter, vous informer, vous défendre !

Vous partagez nos valeurs ? La vie de votre entreprise vous intéresse ?

Tentez l'aventure syndicale, adhérez à la CFE-CGC !

Retrouvez nous sur [Intraneon](#), [internet](#), [LinkedIn](#) et [youtube](#)

Tel : 06 74 00 02 22



*D'adhère !*